

**ASSEMBLÉE NATIONALE**14 janvier 2022

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 376

présenté par  
Mme Wonner

-----

**ARTICLE 1ER SEXIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le secteur de la santé est dans un manque de moyen financiers, humains, et matériels, chronique. Les aides sont indispensables pour en assurer sa survie.

Cependant, par cet amendement de suppression symbolique, il convient de noter que sa date d'effectivité le 30 juin 2022, répond plus à un agenda électoral à court terme que d'un besoin structurel sur le long terme.

Les mesures d'urgence sur le secteur de la santé ont agrémenté ce quinquennat, sans qu'aucune réforme de fond ne soit suivie.

Ces aides répondront partiellement à certains besoins immédiats du secteur, mais quelles seront les conséquences sur le long terme?

Le secteur de la santé a besoin de réforme de fond pour sa survie et sa pérennité.